

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AU SEIN DU SYDEEL66**

Séance du 8 juin 2026

Dûment convoqué le 2 juin 2026

En l'an 2026, le lundi 8 juin à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (29)** : J.-P. ASTRUCH, B. AUXACH, P. BATAILLE, D. BATLLO-BAUDRY, M. BLANC, M. BLANIC, P. BLANQUE, O. BRETON, P. CAMPS, P. ESCARO, J.-L. FOUIN, S. GAUMOND, P. GAUX, A. HUG, D. LABRE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, J.-M. LATUTE, M. LEBECQ, A. LUNEAU, C. PETRIEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, H. PUIGREDO, M. RIFF, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS.

**Suppléante (1)** : P. POUSSIN.

**Absents (1)** : G. PEYRE.

**Pouvoirs (5)** : M. BATLLO (à A. HUG), L. BISSIRIEIX (A. LUNEAU), M. GARCIA (à P. BATAILLE), R. LARROZE (à M. RIFF), C. VERDAGUER (à S. POLATO).

Secrétaire de séance : Michèle LEBECQ.

Acte n° : CCPC-2026159-04

### Rapport

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts de la CC Pyrénées Catalanes,

**VU** les statuts du SYDEEL66, prévoyant la représentation de la communauté de communes,

**CONSIDERANT** que la CC Pyrénées Catalanes est adhérent au SYDEEL66 depuis

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner ses représentants au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SYDEEL 66,

### Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De désigner au sein du SYDEEL66 :

1 titulaire

|                              |
|------------------------------|
| <b>Titulaire du SYDEEL66</b> |
|------------------------------|

|                        |
|------------------------|
| <b>1. Serge VAILLS</b> |
|------------------------|

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité / par [NOMBRE] voix pour et [NOMBRE] voix contre) :**

|                              |
|------------------------------|
| <b>Titulaire du SYDEEL66</b> |
|------------------------------|

|                        |
|------------------------|
| <b>1. Serge VAILLS</b> |
|------------------------|

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>066-246600464-20260608-CCPC-2026159-04-DE<br>Date de réception préfecture : 12/06/2026 |
|---|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20260608-CCPC-2026159-04-DE  
Date de réception préfecture : 12/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

